

N° 2024-019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 1 ^{er} mars 2024	Date d'affichage	Séance du 7 mars 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 17 28
--	------------------	--------------------------	---

OBJET : Autorisations d'urbanisme dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'étang et de la démolition de l'école maternelle des Noës

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle
LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine
DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain
GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige
POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice
BAC Christine – RAOUL Nathalie
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian
BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés : LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Autorisations d'urbanisme dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'étang et de la démolition de l'école maternelle des Noës

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement, urbanisme et développement durable, transport, travaux et développement urbain en date du 29 février 2024 ;

Considérant les incendies criminels de juin 2023, ayant détruit entièrement l'école élémentaire du Bois de l'Etang et l'école maternelle des Etangs-des-Noës à La Verrière ;

Considérant la volonté de la ville de La Verrière de reconstruire les équipements publics incendiés ;

Considérant la nécessité de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme idoines ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme liées aux démolitions des écoles élémentaire et maternelle du Bois de l'Etang et à la maternelle des Noës et à la construction du Groupe scolaire du Bois de l'Etang au fur à mesure des demandes liées à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Article 2 : Autorise Monsieur à signer tous les documents y afférents.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE

DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 7 mars 2024

Le Maire



Nicolas DAINVILLE